

L'ECHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Association. — Emancipation du peuple par l'Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
Trois mois, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges,
au rédacteur en chef, M. Eug. FABVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Davioud, 3, au 1^{er} chez M.
Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires se-
ront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un
but d'utilité générale seront insérés gratis.

Avis.

Messieurs les Actionnaires du journal sont priés de se
rendre à la réunion semestrielle qui aura lieu ce jour, 10
octobre, à 7 heures du soir, chez M. Pétrus Tonda, au café
de la Perle.

La CROIX-ROUSSE, 10 Octobre 1846.

L'hiver s'avance avec ses froides nuits, ses longs chô-
mages, ses dures privations, et pour ajouter à ce sombre as-
pect, la disette nous menace et paraît devoir encore s'avancer
avec lui.

Ce n'était pas assez pour l'ouvrier de voir son salaire, ache-
té par un labeur opiniâtre, suffire à peine à ses besoins, de
craindre à chaque instant qu'une cessation d'ouvrage, qu'une
maladie ne vienne lui enlever ses dernières ressources; ce
n'était pas assez pour lui de ses nombreuses tortures, de ce
froid qui engourdissait ses membres, la faim, l'horrible faim
va combler l'abîme de ses maux!

Et des gens diront encore, cependant *tout est bien!* mais
ces insensés n'ont donc jamais visité ces mansardes, où se ré-
fugie le pauvre, où chaque minute de la vie s'écoule dans
une pénible souffrance; ils ne savent donc pas combien il
faut de peines, de larmes, d'humiliation, de désespoir pour
que la poitrine de l'indigent éclate dans son suprême sanglot;
ils ne connaissent donc pas toutes les déchirantes pensées qui
brisent l'imagination de l'homme, et lui font chercher souvent
un refuge dans l'abrutissement de l'ivresse, et cependant
qu'avait-il fait pour tant souffrir lui le travailleur? il était né
sans capital!

Oh! certes non tout n'est pas bien, car Dieu n'a pas fait
l'humanité pour qu'une partie de ce grand être soit à jamais
sacrifiée et maudite: si cela existe, c'est que le milieu social
qui permet de semblables crimes, est faux et subversif; c'est
qu'il faut enfin que les réformes importantes viennent consti-
tuer pour tous un nouvel avenir.

Et ne l'oublions pas; si la fraction déshéritée souffre et
maudit, ces souffrances et ces anathèmes sont l'épée de Da-
mocls suspendue sur la tête du privilège: reconnaissons le
mal pour éviter ses suites, changeons ces imprécations en cris
de joie; assurons l'avenir de tous en établissant le bien-être
universel; car sans cela la faim est mauvaise conseillère, et
peut-être un jour se repentirait-on de ne pas avoir plus tôt

ouvert les yeux.

Nous demandons, il y a déjà longtemps, l'enquête sociale.
Nous demandons, pour convaincre les plus incrédules, que
des hommes probes et consciencieux veuillent bien regarder
enfin les maux sans nombre de la portion la plus méritante
et la plus malheureuse. Mais pour accomplir cette tâche, il
faut s'armer de courage, il faut surtout que celui qui recon-
naîtra la vérité ne craigne pas de la dire hautement. Sans
doute alors on cherchera les remèdes, et s'ils sont trouvés on
les appliquera avec énergie; car, nous le répétons, il ne
s'agit plus de demi-mesures, les réformes complètes sont
seules capables de mettre un terme à la situation présente.

Il semble que les événements se pressent pour hâter ce
résultat; dans tous les pays la souffrance est la même: une
lutte sociale immense se prépare, c'est la lutte de la faim:
voyez l'Irlande! Hâtons-nous, prévenons des malheurs qui
seraient sans remèdes.

Mais en attendant que ces réflexions aient porté leur fruit,
nous ne pouvons mieux faire pour les mesures immédiates à
prendre que de nous associer aux pensées émises par l'hono-
rable député de Mâcon dans un des derniers articles du *Bien
public*, nous les reproduisons ci-dessous:

« Nous en sommes réduits par cette imprévoyance de la loi à des pal-
liatifs qui adoucissent les souffrances et qui calment les terreurs de la
population dans des années comme celles où nous entrons. Le gouver-
nement et les particuliers ont des devoirs d'un ordre différent à remplir.
S'ils les accomplissent bien, l'année passera sans désastres, et le peuple
sera soulagé. Le devoir des particuliers est écrit dans la conscience, c'est
bien plus que d'être écrit dans la loi. Toute souffrance appelle un se-
cours. Le plus puissant des secours, c'est le secours mutuel de trente-
quatre millions d'hommes à trente-quatre millions d'hommes. Le pain
est cher, multipliez le salaire à l'aide duquel le peuple se procure le pain.
Ouvrez la main, faites des efforts, faites des sacrifices de revenus et
même de capital, entreprenez tous les travaux d'amélioration de vos pro-
priétés ou de vos industries, qui peuvent donner plus de travail aux ou-
vriers cette année où leur vie est plus chère; défrichez, plantez, bâtissez,
fabriquez un peu plus que vous ne l'auriez fait dans la règle ordinaire de
vos dépenses. Prêtez en travail au peuple un capital qu'il vous rendra
une autre année en consommation, en une aisance générale. Enfin, si le
travail ne suffit pas, répandez vous en aumônes plus abondantes, dépas-
sez chacun de quelque chose la mesure ordinaire de vos bienfaisances.
Cette masse de petits efforts réunis sera un effort général, immense, dont
l'effet physique sera de secourir des milliers de malheureux, et dont l'effet
moral sera de montrer au peuple que le riche fraternise avec le pauvre,
et que si l'égalité ne nivelle pas les fortunes, elle nivelle au moins la vie
et le pain.

« Que les villes surtout, que les communes, que les conseils munici-
paux s'imposent volontairement, cette année, sinon cette taxe des pau-
vres qui manque à nos institutions, au moins cette taxe extraordinaire
de la faim. L'année de disette est un impôt que la nature prélève de temps
en temps sur la nation. Cet impôt de Dieu ne doit-il pas peser équitable-
ment sur tous? La nature a-t-elle des préférences? Fait-elle exception de

oublier: c'est que l'art de bien dire n'est pas un don gratuit de la divinité;
qu'il emporte avec lui le devoir de bien faire, et en nous instituant juges
des bonnes actions, on nous commandait de les inspirer par nos écrits en
les encourageant par nos éloges. Telle a été, telle a dû être la pensée phi-
losophique de cette mission que la munificence de M. de Monthyon a per-
pétuée en assurant la solennelle périodicité de ces concours.

« Je me sers à regret de ce mot, messieurs, pour caractériser cette
recherche, cet examen comparatif de ces traits de courage, de bien-
faisance et de charité qui honorent les classes les plus pauvres de notre
société. Il y a concours sans doute, mais seulement entre les autorités
qui nous signalent ces âmes d'élite pour qui la nature a été plus géné-
reuse que la fortune. Leur abnégation est entière: leur désintéressement
ajoute un charme de plus aux qualités si précieuses dont le ciel les a do-
tées.

« J'entrevois avec douleur le moment où le retentissement de ces so-
lennités en portera la pensée dans ces sphères où se meuvent ces vertus
pratiques. Il en résultera peut-être une émulation nouvelle. L'espoir
d'une proclamation honorable, l'attente, le désir d'une récompense pécu-
niaire, multiplieront peut-être ces traits de courage et de dévouement.
L'humanité, la charité pourront y gagner. Mais la charité, la vertu y
perdront leur pudeur, ou plutôt ce sera encore la charité, ce ne sera plus
la vertu, puisqu'on ne fera plus le bien pour le bien même.

« La vanité, qui vicie notre atmosphère, qui mine de tous côtés notre
corps social, cette lèpre d'une civilisation avancée, pénétrera dans ces
âmes candides. L'ambition, la cupidité, les sollicitations, les recomman-
dations, les rivalités, les jalousies, le mécontentement, la plainte, les
réclamations, les appels à l'opinion publique, cortège fatigant et hon-
teux de tous les concours scientifiques et littéraires, comme de toutes les
concurrences politiques, viendront altérer la pureté de nos jugements.

« Ce temps n'est pas encore venu. Les noms que je vais révéler
à votre estime, à votre admiration peut-être, sont purs de toute vani-
té. Aucune espèce d'égoïsme n'a pénétré dans ces âmes où respire
uniquement l'amour de l'humanité, le besoin d'en soulager les mi-
sères; et si je suis forcé de vous montrer encore une fois quelle
variété le génie du mal met dans ses attaques incessantes contre
l'espèce humaine, il est doux, il est consolant de penser que le génie
du bien n'est ni moins actif, ni moins ingénieux à produire ces mou-
vements spontanés, ces dévouements infatigables, cette charité active,
cette philanthropie pratique dont les classes pauvres nous offrent tant de

fortune? Ne doit-elle affliger de ses fléaux que les pauvres, déjà si affligés
de leur pauvreté? La religion, la politique, la prudence vous répondent
d'une seule voix: Non. Votre cœur vous répond encore mieux; c'est le
temps de l'écouter. Il y a plus de politique qu'on ne le croit dans un bon
sentiment.

« Quant au gouvernement, Dieu l'avertit par cette année de détresse.
Il faut qu'il se hâte de retoucher à la loi et de rentrer dans le système,
aussi vieux que la civilisation et aussi universel que le bon sens, de pro-
vision éventuelle et de réserve en grains, fait pour le peuple dans les gre-
niers d'abondance et dans les dépôts de blé à la portée des grands mar-
chés et des grandes consommations humaines.

« Il faut qu'il active, dès à présent, l'importation des blés étrangers, à
ses propres frais, s'il est nécessaire: non, sans doute, pour apporter à la
France un approvisionnement soudain que nous avons démontré tout-à-
l'heure impossible; mais en donnant ça et là quelques indices salutaires
de la présence et de la concurrence des blés étrangers sur les marchés et en
rassurant ainsi l'imagination des acheteurs, car toute disette est accrue
par l'imagination. »

Puisse les généreuses paroles de M. de Lamartine être
entendues; afin que l'espérance rentre dans tous les cœurs, et
que son appel éloquent en faisant renaître le sentiment de la
fraternité, détruise cet infâme égoïsme, qui ose spéculer par
fois sur la misère de l'ouvrier.

CHERTÉ DES SUBSISTANCES.

L'hiver se présente sous les plus effrayants auspices. L'Eu-
rope entière est menacée d'une disette; les nouvelles qui nous
arrivent chaque jour, nous montrent de toutes parts les popu-
lations malheureuses se débattant sous l'étreinte de la famine.
Des désordres ont eu lieu à Paris, le 30 septembre, et se
sont continués le 1^{er}, le 2 et le 3:

Voici comment la *Démocratie pacifique* rend compte des
causes premières de ces troubles:

« On avait annoncé d'avance que le pain serait augmenté
de deux centimes par kilogramme pour le 1^{er} octobre; les
familles d'ouvriers s'empressèrent de faire leurs provisions,
et comme les boulangers, lorsqu'ils prévoient une hausse, ont
pour habitude de faire une fournée moins abondante, le pain
se trouva bientôt épuisé. Le bruit se répandit alors que les
boulangers ne voulaient plus vendre de pain, et il en résulta
ces désordres que nous avons racontés. On a même tenté de
faire des barricades; les carreaux des boulangers ont été cassés
presque partout; la plupart des boutiques où des pains se
trouvaient en vente ont été respectées; quant à celles qui ont
fermé avant onze heures, heure réglementaire, elles ont été
attaquées à coups de bâton et à coups de pierres.

Le lendemain, l'agitation ne s'est pas calmée, et dans la
soirée des groupes nombreux circulaient dans le faubourg
St-Antoine, la place de la Bastille et les quartiers environnants.
Un grand appareil de forces militaires avait été déployé, la
circulation a été même interdite de 7 à 10 heures dans la
rue qui s'étend de la place de la Bastille à la Barrière du

modèles. Et ne croyez pas, messieurs, que les seize personnes que
l'académie a récompensées cette année à divers degrés et à divers titres,
soient les seules que les autorités locales lui aient signalées.

« Le peuple et le siècle sont plus féconds en belles et en bonnes ac-
tions. Cent procès-verbaux nous ont été adressés, nous avons eu un grand
choix à faire. Malgré la munificence de M. de Monthyon, parmi tant d'ex-
istences méritoires, nous n'avons pu couronner que les plus dignes, et
le simple récit de ce qu'on fait les dix personnes auxquelles nous avons
décerné de modestes médailles de cinq francs vous fera comprendre ce
qu'il faut encore de vertu pour arriver à la moindre de nos distinc-
tions.

« Suivez-moi dans un galetas de la rue des Poules, à Paris. Là, vit et
travaille une couturière du nom d'Anne Billard. Le sieur Léger, son mari,
était boulanger; son pain n'était pas toujours payé; mais ils n'avaient ni
l'un ni l'autre le courage d'en refuser à celui qui avait faim. Le nombre
de leurs débiteurs insolubles épuisa leurs ressources. La charité les fit
pauvres, le mari ne put supporter sa situation, et un cabanon de Bicêtre
cache aujourd'hui sa malheureuse existence. Anne Billard n'a pour lit
qu'un matelas bien mince et une couverture; elle est sans feu l'hiver;
elle vit de mauvais bouillon de légumes ramassés souvent au coin des
bornes, du pain dont les prisonniers ne veulent plus. Et vous croyez que
je vais vous parler de quelque âme charitable qui vient au secours
de la pauvre sexagénaire? Non, messieurs, c'est elle qui va au secours
des autres. Le produit de son aiguille lui donnerait des meubles, du
bois, une nourriture plus abondante et plus saine. Mais il y a près d'elle
une femme plus malheureuse encore, une vieille institutrice infirme, à
qui le travail est interdit.

« Anne Billard la soigne, la nourrit pendant quatre ans. Des malades,
des pauvres honteux, deviennent ses pensionnaires; un vieux soldat
septuagénaire, père de quatre enfants, chevalier de la Légion d'Hon-
neur, est secouru par ses bienfaits; un ancien serviteur de son ancienne
prospérité, un pauvre Polonais, dont elle a même ignoré le nom, sont ar-
rachés par elle à la faim, à la misère; et voilà treize ans que cette
vie dure, et jamais une plainte ne sort de sa bouche, et quand on
s'en étonne, elle fuit les éloges en disant que Dieu le veut ainsi. J'aime
mieux ce *Dieu le veut* que tant d'autres dont l'histoire de nos pères s'est
enorgueillie.

« Pénétrons dans cette échoppe du Faubourg du Roule. Cet homme,
courbé sur son alêne, est un vieux soldat mutilé par le fer de l'ennemi,

FEUILLETON de l'ECHO DE L'INDUSTRIE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE ANNUELLE. — PRIX MONTHYON.

L'académie française a tenu jeudi 10 de ce mois, sous la présidence
de M. Viennet, sa séance publique annuelle pour la distribution des
prix d'éloquence, des prix d'histoire et des prix de vertu fondés par
M. de Monthyon.

Le rapport sur les prix de vertu a été présenté par M. Viennet, et
comme c'est sans doute celui qui est de nature à intéresser le plus nos
lecteurs, nous croyons devoir le reproduire presque en entier.

PRIX DE VERTU. — DISCOURS DE M. VIENNET.

« Messieurs,

« Un philanthrope, assez opulent pour pouvoir démontrer que la phi-
lanthropie n'est pas toujours une vaine théorie ou un calcul de vanité,
a voulu ajouter un nouvel éclat à nos solennités académiques. A côté
des palmes littéraires que nous décernons aux jeunes écrivains qui nous
demandent de la renommée, il a mis dans nos mains des palmes plus
modestes pour des êtres obscurs qui ne se doutent pas même que leurs
actes de vertu puissent être révélés par cette renommée dont ils ignorent
peut-être le nom. Agents mystérieux de la providence, on les trouve
toujours à la suite ou à la recherche des maux qui affligent l'humanité,
pour les atténuer et les combattre; et la main qui les récompense est
presque toujours la première à leur apprendre qu'ils ont fait ce que bien
d'autres n'auraient pas fait à leur place.

« Cette mission de l'académie française n'est pourtant pas nouvelle.
M. de Monthyon n'est pas le premier qui lui ait imposé le devoir de
rechercher des actes de vertu, ces traits de bienfaisance qui honorent
leur temps, et dont le monde se pare quelquefois plus qu'il ne mérite. Dès
le dix-huitième siècle, des donations fréquentes procuraient à nos ancê-
tres l'occasion et le plaisir de signaler et couronner ces nobles actions; les
académiciens étaient alors le seul corps en possession de ce qu'on ap-
pelle aujourd'hui une tribune, et j'aime à croire qu'une pensée morale
présidait au choix qu'on faisait de l'académie française pour décerner
ces couronnes.

« Cette préférence rappelait aux écrivains ce qu'ils ne devraient jamais

Une bande qui, armée de bâtons, avait commencé à assaillir les carreaux des boutiques restées ouvertes, ayant été dispersée, tout le reste s'est borné à des vociférations plus ou moins bruyantes. Une porte cochère, sous laquelle s'étaient réfugiés des gamins et des ouvriers, a été forcée par la garde municipale qui a fouillé la maison et opéré quelques arrestations.

Dans la soirée du 2, les troubles ont continué. Vers onze heures du soir, les quartiers avoisinant la place Maubert étaient en émoi : des carreaux, des verres ont été cassés ; on dit même qu'on a tenté d'enfoncer des boutiques.

Le quartier Saint-Antoine n'était pas tranquille non plus, car cent hommes de la garde municipale de la caserne Tournon ont été envoyés renforcer la garnison déjà fort nombreuse du quartier des Célestins. Au reste, une pluie battante a dû contribuer à rétablir la tranquillité. A trois heures du matin, tout était rentré dans l'ordre.

Enfin, samedi, vers sept heures du soir, les ouvriers, en quittant leurs ateliers, ont formé encore quelques groupes dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine ; il y a eu même des rassemblements assez considérables à la hauteur des rues Sainte-Marguerite et Saint-Nicolas, mais ils sont restés complètement inoffensifs. Les patrouilles de la garde nationale et de la garde municipale ont dispersé ces attroupements sans opérer aucune arrestation et sans avoir eu aucun désordre à réprimer. A huit heures et demie, un bataillon du 49^e régiment de ligne a quitté la caserne de Reuilly et est venu prendre position sur la place de la Bastille, où se trouvaient réunis une compagnie de la garde nationale, deux compagnies et un escadron de la garde municipale. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie, envoyées dans toutes les directions, ont suffi pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Des petites bandes de jeunes gens se sont répandues dans la rue Saint-Antoine et les rues adjacentes en chantant, mais ne se sont livrées à aucun désordre.

Des troubles ont également éclaté à St-Omer. Voici à quelle occasion :

Une fête devait avoir lieu à Saint-Omer pour l'inauguration de la statue du duc d'Orléans. Des invitations avaient été adressées aux gardes nationales des villes voisines pour assister à cette solennité ; mais l'autorité avait annoncé que les détachements des gardes nationales ne pourraient se présenter en armes.

Cette prohibition, contraire à l'avis des autorités municipales de Saint-Omer, leur a inspiré la résolution qu'elles viennent d'accomplir. Le maire, les adjoints, le commandant et les officiers de la garde nationale, membres de la commission du monument ont donné leur démission. Cette nouvelle a produit une grande émotion dans la ville. Des groupes nombreux se sont formés dans les rues. Le chant de la *Marseillaise* s'est fait entendre. Bientôt le tumulte augmentant, la foule s'est portée sur la place du monument, et a fait disparaître tous les apprêts de la fête : estrades, mâts, pavillons, tout a été brisé.

La fête d'inauguration de la statue a été remise par ordre supérieur, et les troupes commandées pour y assister ont reçu contre-ordre.

Parmi les cris que les ouvriers proféraient en parcourant les rues, celui qui dominait était : *Le pain à cinq sous !* (25 c. le kilog.)

Mme la duchesse d'Orléans vient d'envoyer la somme de six mille francs pour être distribuée aux pauvres de Saint-Omer.

Les émeutes d'affamés, en Irlande, semblent de jour en jour devenir plus menaçantes.

On écrit de *Dungarvan* :

Lundi, dès l'aube du jour, une foule d'hommes, de femmes, d'enfants décharnés parcouraient la ville, demandant à grand cri du pain. Les troupes stationnées ici furent aussitôt disposées de manière à résister à tout acte de violence ou d'agression : elles se composaient de deux compagnies du 67^e régiment d'infanterie et d'un escadron de dragons renforcés par un gros détachement de constables. Un rassemblement se

forma juste en face de la boulangerie de James Morgan, dans la Grand'-rue. Le boulanger engagea aussitôt, de lui-même, les émeutiers à prendre du pain, ce qu'ils firent en exprimant leur reconnaissance ; ils se contentèrent d'ailleurs d'une petite quantité de pain, et se retirèrent après avoir remercié avec effusion le généreux boulanger. Mais cet incident une fois généralement connu, de nombreux attroupements se portèrent soit chez Morgan, soit chez d'autres boulangers, et ceux-ci refusant de leur donner du pain gratis, les émeutiers prirent de force tout ce qui leur tomba sous la main. Du pain, du lard, du beurre et d'autres comestibles en grande quantité furent pillés avant que la force armée eût eu le temps d'accourir.

Bientôt pourtant, on vit paraître constables et soldats qui sommèrent inutilement la multitude de se retirer. Les dragons poussèrent alors leurs chevaux vers la foule, sans en venir à aucune voie de fait ; mais l'attroupement ne voulut pas céder un pouce de terrain. Quelques minutes s'écoulèrent ainsi en vains efforts de la part des militaires, et bientôt on leur lança des pierres, qui atteignirent plusieurs d'entre eux. Aucun moyen n'ayant d'ailleurs réussi pour imposer à la foule, dont les démonstrations devenaient de plus en plus menaçantes, l'ordre de faire feu fut donné, et trois hommes tombèrent blessés, dont deux grièvement. Aussitôt après cette décharge, la foule se dispersa et s'enfuit dans toutes les directions.

Pendant ces tristes scènes, toutes les boutiques restaient fermées, et les habitants paisibles étaient en proie à la plus vive anxiété. C'est un douloureux spectacle que de voir abattre à coups de fusil de malheureux affamés, alors même que cette désolante extrémité peut être indispensable au maintien de l'ordre et à la conservation de la propriété.

Ce matin (mardi) tout est tranquille.

Les nouvelles d'Allemagne et de Portugal ne sont guères plus rassurantes. Quelles sombres réflexions fait naître un tel état de choses. Les hommes qui gouvernent auront-ils donc toujours des yeux pour ne rien voir !

On écrit de Stuttgart que la disette, dans le royaume de Wurtemberg, sera plus forte qu'on ne l'avait d'abord pensé. L'avidité des spéculateurs augmente encore les prix des grains, déjà assez élevés, par suite de la mauvaise récolte. Pour obvier à leurs manœuvres, une commission, composée d'employés des ministères des finances et de l'intérieur, auxquels on a adjoint quelques négociants respectables, va commencer bientôt à opérer des achats importants de grains à l'étranger.

Le gouvernement du Wurtemberg a mis dans ce but, à la disposition de la commission, des sommes considérables. Les particuliers ne restent pas non plus en arrière de ces efforts du gouvernement. Le 20 du mois dernier, une assemblée des habitants notables des principales villes du royaume s'est réunie à Plochingen, et a décidé d'appuyer les mesures du gouvernement par des contributions en argent. Des sommes de 60 et de 100,000 florins (150 à 250,000 fr.) ont été annoncées des différentes localités.

Le gouvernement du grand duché de Hesse, suivant l'exemple des autres gouvernements allemands et surtout de ceux de Wurtemberg et de Bade, a également ordonné l'achat de provisions en grains à l'étranger. Un commissaire hessois a passé dans ce but un contrat pour 30,000 malters ou 38,400 hectolitres de blé en Hollande. Ils doivent être expédiés immédiatement par le Rhin à Mayence.

La récolte des céréales a manqué en Portugal, et les pommes de terre y sont malades, de sorte que l'on craint sérieusement dans ce pays une disette que les complications politiques dont il est en ce moment le théâtre tendraient à rendre encore plus désastreuse.

DE L'ÉMIGRATION DES POPULATIONS AGRICOLES

Vers les grands centres manufacturiers.

SES CAUSES, SES EFFETS ET SON REMÈDE.

§ 1^{er} — Causes.

(Suite et Fin.)

Les voilà donc gris ! Nos spéculateurs n'ont plus qu'à lancer leurs limiers dans ces groupes joyeux et bruyants, dont chaque individu pauvre ou riche achèterait les Tuileries pourvu

la persévérance est plus que doublée, et nous avons doublé la récompense.

Nous la doublerons encore pour Catherine Quéron, du village de Rogny, dans le département de l'Yonne. Un prix de 2,000 francs lui a été décerné, parce qu'il y a eu dans son premier acte de charité, une bonté d'âme peu commune, qu'elle a rendu le bien pour le mal, qu'elle a noblement résisté aux exemples de dureté et de bassesse dont son enfance a été victime. Chassée à dix ans de la maison paternelle par une indigne marâtre, elle apprend, deux ans après, que les déportements de cette femme ont ruiné son malheureux père.

L'état de l'ingère qu'elle s'est donné lui rapportait déjà quelques centimes qui servaient à l'entretien de son aïeule ; elle s'impose des privations pour aider ce père qui l'a laissée opprimée. La marâtre, frappée à son tour par la colère céleste, est en proie à des souffrances aiguës qui la retiennent sur son grabat. Catherine oublie tout ; elle vole auprès de la malade, lui prodigue les soins de la fille la plus tendre, soutient ainsi pendant trois ans celle qui l'a tant affligée ; et quand meurt cette malheureuse femme, c'est encore Catherine qui devient la mère de deux enfants auxquels on l'avait sacrifiée. Ces devoirs de famille ne suffisent plus à son inépuisable charité. Le besoin de soulager des misères devient pour elle un penchant irrésistible.

Une pauvre et malheureuse famille passe dans son village, le père y est arrêté par une mort subite, la mère par une fièvre ardente, six enfants en bas âge pleurent autour de cette femme : ils sont sans pain, sans asile ; mais Catherine Quéron est auprès d'eux. La mère est guérie, les enfants vivent, et cette famille errante peut poursuivre sa route. Pendant le choléra, la charité de Catherine devient de l'héroïsme ; elle lui arrache des victimes, elle expose à chaque instant sa propre vie pour sauver la leur. Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'on raconte de cette existence si utile, si généreuse, elle fait plus. Le ciel l'a douée d'un rare esprit d'observation, elle étudie les maladies, les consultations de médecin ; elle acquiert une science pratique dont elle ose essayer les inspirations. On assure même qu'elle guérit des malades abandonnés par l'homme de l'art, et, en attendant que la faculté fasse punir Catherine Quéron de cette audace, l'académie lui envoie un prix de 2,000 francs pour la récompenser de tant de bienfaits.

Le même prix est accordé aux époux Lucas comme le digne salaire d'une bienfaisance qui ne se lasse point : vous savez qu'elle peut être la

qu'on lui donnât seulement un mois de crédit ; eux, bien plus généreux, leur donnent six ans, sept ans, huit ans..... huit ans ! bon Dieu ! pour payer une bagatelle de cinq ou six mille francs ! Mais, M. Grippard, M. Finassot, vous voulez donc vous ruiner pour nous enrichir, mes bons messieurs ! Ah ! Dieu de Dieu ! quels hommes ! quels hommes ! Prions Dieu que leurs enfants leur ressemblent, car la graine en de- vient rare.....

Nos villageois riches..... du jus de la treille et d'espérance, achètent à la première cote des vendeurs sans demander seulement le rabais d'un centime. Comment donc ?..... iraient-ils désobliger d'aussi bonnes gens qui se confondent en politesses et se ruinent en bons vins et en copieux morceaux pour eux, rustres et manants ?..... si donc il faut leur faire voir, malgré cela, qu'on a des écus et du savoir faire ; il n'y a que des pouilleux et des crasseux qui s'avisent de marchander.....

Le lendemain, répétition et même coup de filet. En deux fois vingt-quatre heures, quatre cents hectares sont vendus au prix demandé. Tous se retirent contents et satisfaits ; les spéculateurs d'avoir vendu comme à l'ordinaire, c'est-à-dire tant qu'ils ont voulu ; les acquéreurs, d'être pleins pour deux jours et d'avoir huit ans pour payer, et le notaire d'emporter les minutes qui vont immédiatement se transformer en grosses exécutoires.

Franchissons un laps de trois ou quatre ans, revenons au village et nous allons trouver les physionomies bien changées. Celui-ci, dont les récoltes ont essuyé une effroyable grêle, ne peut faire argent de rien pour payer son annuité d'intérêts et de capital ; celui-là réduit à néant par une sécheresse se trouve dans le même cas que son voisin ; une inondation a rasé les récoltes d'un troisième, un incendie a détruit les bâtiments non-assurés d'un quatrième. Enfin, tous ont été plus ou moins entravés dans les paiements de leurs acquisitions. Pendant qu'intérêts et capital s'accumulent à l'arrière, la famille s'accroît toujours à l'avant. MM. Grippard et Finassot ne plaisaient plus ; il faut payer ou sinon... commandements, saisies-exécution, saisies-brandons, saisies-immobilières, et puis *denique tandem* expropriation forcée..... — En trois ou quatre ans voilà nos pauvres diables ruinés..... Avant cette fatale acquisition, ils avaient un joli domaine qui les nourrissait, une maison fort assortable qui les abritait, ils se sont lassés d'être modestes, ils ont voulu élargir le cercle de leur petite domination, et le petit grain d'ambition qui fermentait dans leur cervelle, ayant pris des proportions énormes sous l'influence de leurs libations en l'honneur de MM. Grippard et Cie, les a plongés, pour toujours, eux, leurs femmes, leurs enfants, tous enfin, dans l'affreux abîme du malheur et de la misère. Et, maintenant, ces enfants qui sont nombreux, qui ont faim et qui n'ont rien pour se mettre sous la dent, que vont-ils désormais devenir ?..... puisqu'ils ont tout perdu, puisqu'il ne leur reste plus rien que leurs bras, puisqu'ils ne peuvent les occuper au pays, ils vont aller, non pas chercher fortune, mais du travail et du pain... Lyon est là tout près, ils y ont des parents ou des connaissances qui, sans être heureux, ont cependant réalisé quelques économies, dans des temps meilleurs ; peut-être prendront-ils pitié de ces malheureux, peut-être comptent-ils à leur détresse ?..... Oui, sans doute, ils seront touchés, ils les accueilleront, ils leur apprendront un état, ils deviendront ouvriers..... Mais auront-ils toujours du travail, en auront-ils même les instruments, gagneront-ils toujours un salaire suffisant et proportionné à leurs plus indispensables besoins ?..... En décrivant les effets de l'émigration, nous tâcherons de répondre à ces questions.

Maintenant, disons que nous pourrions multiplier à l'infini les exemples et les faits, ils fourmillent, ils pullulent.... Mais, dans l'appréhension de fatiguer l'attention de nos lecteurs, nous avons voulu placer ici une limite à l'énumération des causes de l'émigration ; elles prennent toutes leur source dans le morcellement, dans la division indéfinie du sol. Nous nous sommes donc bornés à signaler les plus saillantes et les plus capitales. Dès à présent nous allons passer aux effets.

fortune d'un savetier dont la femme n'a point d'état. Allez au Marais, rue Saint-Claude, 7, et vous verrez ce que peuvent le travail, l'ordre et l'économie. Alexandre-Joseph Lucas a une femme et trois enfants à nourrir ; c'est beaucoup, direz-vous ; mais que penserez-vous quand vous apprendrez que le travail de ce même homme a donné du pain, des vêtements, un toit à sept orphelins ! Des premiers qu'il a recueillis, deux sont morts après quatre ans, le troisième vit d'un état que les époux Lucas lui ont enseigné. Une de leurs voisines meurt dans leurs bras et leur lègue trois autres enfants. Ils ont promis à son lit de mort de ne pas les abandonner ; et, sans regarder au lourd fardeau qu'ils s'imposent, ils remplissent depuis trois ans leur généreuse promesse avec le soin le plus paternel et le plus religieux. Le bureau de bienfaisance a inscrit ces braves gens au nombre de ses pensionnaires. L'Académie les place au rang de ses lauréats. Je leur demande pardon, cependant, pour le nom de savetier que j'ai donné à cet honnête homme quand tous les certificats qui attestent sa belle conduite l'appellent *cordonnier en vieux*. Chacun cherche aujourd'hui à ennoblir son état en prenant une qualification qu'il croit plus élevée. Pitoyable indice d'une vanité ridicule ! qu'importent les mots quand les choses restent les mêmes ! Le savetier Lucas a trouvé un plus sûr moyen de s'ennoblir ; et puissent ses enfants considérer le brevet qu'il reçoit de nous comme un encouragement à ne pas dégénérer de leur père !

Il y a dans le dévouement des époux Laumone de la commune de Vassy, une circonstance nouvelle qui rehausse le prix de leur sacrifice en révélant une grande noblesse de caractère. Domestiques d'un entrepreneur de travaux publics, ils plaçaient leurs économies chez leur maître et déjà une somme de 700 fr., péniblement amassée, était dans leur esprit comme un futur soulagement pour leur vieillesse : mais des spéculations malheureuses ruinent l'entrepreneur. Obligé de faillir, il meurt, il emporte aux époux Laumone et les 700 fr. qu'ils ont économisés et les gages qu'il leur devait encore. Vous pensez qu'il vont fuir cette maison en la maudissant. Non, messieurs, au milieu de cette ruine, gémît un enfant infirme ; c'est le fils de leur maître, de celui qui leur a tout enlevé. Eh bien ! ils l'adoptent, ils l'élevèrent ils le nourrissent du fruit de leur travail, et depuis treize ans ils supportent avec un zèle paternel le pieux fardeau qu'ils se sont généreusement imposé.

Si nous contemplons avec tant de plaisir dans le monde ces unions modèles où une heureuse conformité de goûts et de sentiments fixe la paix et le bonheur, quelle estime ne leur devons-nous pas quand cet

En rêvant des dernières campagnes de l'empire, Jacques Loffer, Breton de la ville de Nantes, taille et assemble des chaussures. Sa femme, Jeanne-Françoise Baudoin, lui avait donné cinq enfants. L'aîné est loin d'eux, le ciel a rappelé les quatre autres ; il manque tous à leur tendresse, et ils leur ont laissé, si je puis m'exprimer ainsi, un besoin de paternité qui est loin d'être en rapport avec leurs moyens d'existence. Le hasard les met sur la voie d'une de ces malheureuses créatures pour qui la maternité n'est, au contraire, qu'un accident funeste. Elle nourrit en murmurant les tristes fruits de son libertinage, et une fille, sujet particulier de son aversion, est en butte aux traitements les plus sauvages. Les époux Loffer demandent cette fille, l'obtiennent, l'élevèrent, lui donnent un état, lui inculquent les principes religieux dont ils sont pénétrés eux-mêmes.

Une chiffonnière, témoin de cet acte de charité, les prie de placer le dernier de ses quatre enfants. Qui nous empêche de nous en charger nous-mêmes ? dit la femme Loffer. — Sans doute, répond le vieux soldat, et Philippine Truffaut devient la sœur de Joséphine Voyer ; elle est élevée dans les mêmes principes. Proprement vêtues, convenablement nourries, elles bénissent leur père adoptif, qui partage gaîment avec elles le produit de son travail et ce qu'y ajoute le bureau de bienfaisance.

Ce n'est pas un seul infortuné qui plaide maintenant pour Bertine Guédin. C'est toute la commune d'Etrée-Blanche, dans le Pas-de-Calais qui, témoin depuis quarante-trois ans de l'admirable conduite de cette fille, nous l'a signalée par l'organe de son maire et de son curé. Bertine est une créature faible, chétive, disgraciée de la nature qui semble n'avoir songé qu'à son âme, et cette âme est infatigable pour le bien. Elle s'est imposé la noble mission de soigner les malades, de secourir les malheureux, de pourvoir aux besoins de ceux qui pâtissent ; elle provoque la charité de ceux qui ont quelque chose à donner. Eh ! qui pourrait refuser une parcelle de son avoir à celle qui donne tout ce qu'elle a ? et ce tout, quel est-il ? 50 centimes que lui procurent, jour par jour, son aiguille et son fer à repasser.

Quand on est habitué à vivre dans les campagnes, quand on voit ces chaumières basses, enfumées, aux bords si fétides, habitées par des familles mal vêtues, on ne saurait trop admirer ces femmes charitables qui, vivant de privations pour soulager les privations des autres, parcourent ces asiles de la misère comme des anges consolateurs. En racontant la vie de Joséphine Caron, de Suzanne Monnet, j'ai raconté celle de Bertine Guédin ; mais les premières n'avaient que vingt ans d'exercice. Ici

Nous ferons tous nos efforts pour être fidèle et surtout impartial.

A. R., BIRON-DES-TOUVIÈRES.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 7 OCTOBRE.

Droz et Simon comparaissent de nouveau après un renvoi de quinzaine. Droz présente les témoins dont il avait parlé dans l'audience du 23 septembre, lesquels déclarent qu'ils ont entendu dire à Simon qu'il consentait à abandonner son indemnité pour temps perdu, si le métier pour lequel il a attendu le dessin faisait 800 fr. de façons. Simon déclare que Droz lui a porté en compte la nourriture. Droz dit qu'il n'a compté que l'argent déboursé. Simon présente des témoins qui travaillaient avec lui qui affirment qu'il travaillait aux mêmes conditions qu'eux, dont le compte était fait toutes les semaines. D'après ces divers témoignages, le Conseil déboute Simon de sa demande en indemnité, et condamne Droz à compter à Simon la somme de 15 fr. pour indemnité de nourriture.

— André et Tocanier comparaissent pour entendre l'enquête qui avait motivé le renvoi à huitaine dans l'audience du 30 septembre. Il résulte des informations prises par le Conseil, que le prix de 5 fr. le mètre est bien au-dessous du cours; que plusieurs fabricants paient ce même article 6 fr. 50 c. Le Conseil prononce que l'inscription sur le livre de ces mots : *velours à dispositions*, ne détermine pas que ladite étoffe soit un velours sans pareil; considérant, en outre, que le chef d'atelier n'a pu se convaincre de l'importance de l'étoffe sur la présentation de l'échantillon, et qu'après la confection de la première coupe il a réclamé sur le prix de façon, le Conseil condamne Tocanier à payer 6 fr. 50 le mètre la pièce qui est confectionnée.

— Roque fait comparaître Garnier pour une étoffe de tulle dont ce dernier a copié le dessin dont Roque avait fait le dépôt au greffe du Conseil pour s'en garantir la propriété. Roque demande que le Conseil constate l'identité de son dessin. Après l'examen des étoffes, le Conseil prononce qu'il y a copie directe du dessin, et renvoie les parties pardevant les tribunaux compétents.

— Tocanier fait comparaître Grataloup pour demander l'autorisation de lever une pièce de velours que ce dernier n'a pas rendu dans le temps déterminé par une convention et une décision du Conseil qui en avait fixé la journée à 50 c.; il demande en outre une indemnité de 40 fr. Le Conseil prononce que Tocanier est autorisé à lever la pièce, et lui alloue 15 fr. pour toute indemnité.

— Belmont demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage du fils Gibaud, se fondant sur l'affaiblissement de la vue de cet apprenti, ce qui le met dans l'impossibilité de bien faire son ouvrage. M. me Gibaud demande que l'indemnité soit modifiée. Belmont dit que de 300 fr. portés dans les conventions il réduit sa demande à 150. M. me Gibaud offre 125 fr. Le Conseil concilie cette cause sans jugement, en engageant Belmont à accepter les 125 fr.

— Perraton fait comparaître Verzier pour réclamer une indemnité pour frais de montage sur 4 métiers de châles soie en 6¼ et pour un chômage de 14 jours. Verzier objecte que lesdits métiers ont fait suffisamment de façons pour couvrir les frais de montage.

Cette affaire est renvoyée pardevant arbitres.

accord, cette sympathie tourne au profit de l'humanité souffrante! les cinq cents fr. que nous décernons à ces actes charitables en produiront sans doute un nouvel exemple en assurant le mariage de Fanny Muller et de Jean-Pierre Wat son fiancé, qui fermeront cette série de nos plus modestes récompenses.

« Fanny Muller appartient au département de la Moselle, mais elle habite Paris depuis son extrême jeunesse. Domestique dans un hôtel garni, elle s'y faisait déjà distinguer par sa réserve et sa modestie, lorsqu'en 1830 vint y descendre un officier italien qu'une horrible blessure, reçue depuis seize ans dans les armées françaises, avait mis hors de service. Exilé de son pays natal par les réactions politiques, méconnu par celui qu'il avait défendu au prix de son sang, il eut bientôt épuisé ses faibles épargnes, et Fanny Muller, qui aidait tous les jours à le panser, n'apprit sa misère qu'au moment où le maître de l'hôtel lui donna congé pour défaut de paiement. Cette domestique avait fait quelques économies sur ses gages de 35 fr par mois; elle les sacrifia sur-le-champ pour conserver un asile au malheureux banni, dont les souffrances l'avaient intéressée. Elle apprit en l'interrogeant qu'il était en état de donner des leçons de musique. Elle lui loua un appartement modeste, lui acheta des meubles, le mit à même de trouver des élèves. Au bruit de cet établissement, le jeune fils de l'officier accourut de Londres, où il vivait avec sa mère.

« Ce fut une nouvelle charge pour Fanny Muller, elle l'accepta, et pourvut à l'éducation du fils. Mais un redoublement de souffrances enleva bientôt à la faculté de donner des leçons. Fanny Muller espéra des temps meilleurs, et emprunta secrètement pour soutenir ses deux protégés. Ces temps n'arrivèrent point. Il fallut rembourser, et cette fois la Providence vint à son secours, mais en lui imposant de nouveaux sacrifices; elle était promise à un jeune homme de son pays, et Jean-Pierre Wat, qui avait amassé par son travail une somme de 2,000 fr., vint réclamer l'accomplissement de sa promesse; elle s'empressa de lui faire part de sa situation, et le jeune homme lui permit sans hésiter de disposer de sa petite fortune en faveur du malheureux dont elle avait adopté la misère. L'exilé est mort après trente ans de douleurs et par suite d'une amputation trop longtemps différée; mais le trésor de Wat a disparu tout entier, mais le travail de Fanny Muller sert encore à l'éducation libérale de l'orphelin, et les deux fiancés n'ont plus le moyen de monter leur ménage. Ils vivent séparés l'un de l'autre, travaillant avec

Nous étions loin de nous attendre en annonçant dans notre feuille le débat qui doit avoir lieu entre MM. Victor Considérant et Cabet, que cela nous eût valu une réponse semblable à celle que nous avons insérée dans notre dernier numéro. Autant nous avons évité de blesser les susceptibilités de MM. les communistes, dont nous respectons les croyances sans les approuver, autant l'auteur de la réponse laisse percer le fiel contre notre doctrine. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, l'esprit de polémique oiseuse, stérile, n'est pas notre fait, et nous engageons M. Coignet à nous imiter. Il serait bientôt temps de voir finir ces discussions entre des hommes qui marchent au même but : le bonheur général. Tant que les socialistes ne sauront pas marcher côte à côte, sans se froisser, se heurter, la cause sainte du progrès pourrait se voir ajournée, et cependant l'humanité souffrante attend chaque jour, et voit périr de privations et de misère des milliers d'hommes, victimes de notre vicieuse organisation. Ne serait-il pas bientôt temps de mettre un terme à tant de douleurs?....

Maintenant, nous allons répondre aux critiques de notre adversaire. Nos prétentions à posséder la science sociale choquent M. Coignet; mais nous n'empêchons pas MM. les communistes d'y croire eux-mêmes, et nous pouvons, je pense, tout aussi bien qu'eux, conserver cette prétention jusqu'au moment où l'on nous aura démontré la fausseté de nos principes. Nous laissons donc M. Coignet dire tant qu'il lui plaira, que Fourier ni son école n'ont pas encore compris la science sociale. M. Coignet ajoute qu'il n'est pas besoin de science pour développer nos droits à nous, travailleurs; c'est vrai; mais depuis 80 ans que Turgot a reconnu le droit au travail, cela a-t-il suffi pour le faire passer en fait?

Nous pensons nous, au contraire, que ce droit ne passera en fait que par l'organisation d'un nouveau milieu social, où chaque individu pourra se développer librement et sans entraves, par la conciliation jusqu'ici impossible de l'ORDRE et de la LIBERTÉ. Voilà ce que nous appelons la SCIENCE SOCIALE.

M. Coignet, tout en reconnaissant avec nous que ce n'est pas sur de simples démonstrations orales que les deux écoles peuvent abdiquer, nous oppose la non-réussite des entreprises de Citeaux et du Brésil; mais tous les gens au courant des affaires savent bien que ces essais n'ont été faits dans aucune des conditions voulues par la science, et nous ne nous croirons en droit d'abdiquer que lorsqu'un essai intégral sera venu nous démontrer le néant du principe *sérial*, de la loi d'*attraction*, et du *travail attrayant*. Jusque là nous maintenons nos prétentions.

M. Coignet pense qu'il lui suffit de lire la *Revue sociale* de M. Pierre Leroux ou les ouvrages de M. Proudhon pour connaître et apprécier à sa juste valeur la science sociale découverte par Fourier. Nous ferons remarquer que parmi les égaux il y a diverses fractions qui sont loin de s'entendre, et si les opinions de MM. Pierre Leroux et Proudhon sont contraires à la doctrine de Fourier, elles sont également ennemies du système communautaire Icarien de M. Cabet; le jugement d'autrui n'a donc rien à faire dans la discussion entamée, et nous n'engageons pas M. Coignet à envoyer ceux qu'il voudra convertir à la science communiste à la lecture des ouvrages et des journaux qui lui sont opposés.

Quant à avoir dit que nous pensions par ce débat convaincre les communistes de bonne foi, nous n'avons rien dit de semblable, et nous ne pouvions du reste contredire à la fin ce que nous avions dit au commencement. Voici nos paroles: « Attirés par la publicité des débats, ils voudront connaître le « pour et le contre, et comme les communistes sont en général de bonne foi, s'ils ne se transforment pas ils seront au

ardeur pour réparer leurs pertes volontaires. L'académie est heureuse de pouvoir les y aider, et le prêtre qui nous a signalé ces deux bienfaiteurs d'un malheureux proscrit, pourra bénir l'union de deux êtres si bien faits pour s'entendre.

« Il me reste à vous parler du vieux soldat qui nous a paru mériter le premier prix de 1,000 francs. Il se nomme Miller. Il est maître bottier au 5^{me} régiment de chasseurs. Ce sont encore des orphelins recueillis, nourris, élevés par un ouvrier qui n'a que ses bras pour fortune. Je vous ai signalé bien des actes de cette nature; mais ceux-ci sont accompagnés de circonstances qui leur donnent un nouveau relief.

« Le premier de ces orphelins est recueilli parmi les débris sanglants et glacés de la fatale campagne de Russie; et telle est l'excellence de l'éducation que Miller lui donne, que ce jeune homme est aujourd'hui officier supérieur dans un régiment de ligne. Le second est demandé comme un bienfait à une famille indigente de Toulouse; et il dessert aujourd'hui une paroisse du diocèse de Viviers. Un troisième est pendant treize ans l'objet de ses soins, il lui enseigne son état, et la bonne conduite de ce jeune pupille en fait un maître cordonnier du régiment.

« Ce sont enfin deux petits enfants soustraits à la brutalité de leur père, mauvais soldat, homme sans mœurs et sans principes, et nourris pendant plus de vingt ans de bons sentiments et de bons exemples. Le garçon sert aujourd'hui dans l'artillerie, et la fille sera un jour convenablement établie. Elle appartient aux époux Miller, non-seulement par les soins qu'ils lui ont prodigués, par l'éducation qu'elle en a reçue, mais parce qu'ils l'ont rachetée à beaux deniers comptants, du mauvais père qui, après l'avoir abandonnée dans son enfance, l'avait enlevée à son bienfaiteur dans le seul but d'en avoir une rançon. Nous avons vu dans cette vie d'un ouvrier militaire, d'ailleurs recommandable à d'autres titres, une charité exercée avec intelligence, le désir constant de transformer en citoyens utiles des êtres que la misère aurait livrés peut-être aux entraînements du vice; et nous avons placé le vieux soldat en tête de ce concours.

« Redisons maintenant en l'honneur de M. de Monthyon que, sans lui, ces beaux exemples seraient perdus pour nous. Cette portion du peuple ne serait connue peut-être que par le récit des brutalités, des audiences de cour d'assises, des châtiments ou des supplices qui font l'aliment éternel de nos feuilles publiques. »

« moins convaincus; nous espérons que les phalanstériens « ne sont pas, comme on affecte de le dire, des jésuites déguisés, ou des hommes dangereux, etc. etc. »

Nous terminons en disant de nouveau que nous ne voulons pas discuter ici les vices et les bienfaits de la doctrine communiste ou phalanstérienne. Ce n'est pas au moment où une discussion va s'établir entre les chefs des deux écoles, que nous, obscurs disciples, aurions la prétention d'éclairer les débats; bien mieux que nous, ils sauront dissiper les erreurs qui nous séparent, et chasseront une foule de préjugés qui n'existent, nous le répétons encore, que par l'ignorance complète où sont la plupart des communistes de la science sociale découverte par Fourier.

J. R.

CHRONIQUE.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Dimanche, 27 septembre, la Caisse d'épargne de la Croix-Rousse a reçu 4,541 fr. de 30 déposants; elle a remboursé 3,090 fr. 03 c. à 6 déposants. Sept nouveaux livrets ont été délivrés.

— Au milieu des théâtres nombreux qui dans ce moment donnent tant d'animation à notre place, se fait remarquer le spectacle donné par un éléphant. Cet animal, un des plus hauts qu'on ait encore vu en France (3 mètres 66 centimètres), pèse 3,950 kilogrammes.

Nous ne saurions trop engager les habitants à jouir du spectacle curieux que présente cet animal, prenant ses repas prodigieux, se livrant à plusieurs exercices intéressants et qui prouvent son adresse.

Les spectateurs y sont très commodément assis, et la salle est sans contredit la plus avantageusement construite.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

L'Eco del Comercio publie un supplément, daté du 29 septembre, dans lequel il annonce que le premier des six procès qui lui sont intentés par le chef politique, vient d'être jugé, et que l'arrêt du tribunal condamne l'Eco à une amende de 50,000 réaux (12,500 fr.). Le chef politique a ordonné la suspension du journal jusqu'à ce que cette somme ait été payée, sans vouloir même accorder les trois jours de délai stipulés dans l'art. 29 du décret du 10 avril 1844. La lettre d'avis se terminait par ces mots : *Dieu vous garde de longs jours.*

Dans un long supplément, l'Eco del Comercio fait savoir à ses abonnés, qu'il n'abandonnera pas la tâche patriotique qu'il s'est imposée; qu'après une longue conférence entre le rédacteur et le secrétaire du chef politique, il a obtenu le retrait de l'ordre de suspension de publication; il a en effet paru le 30.

La question de savoir si l'on autorisera le ministère à lever les impôts jusqu'à la fin de l'année a été agitée au sénat dans la séance du 28 et a donné lieu à des débats animés où Serrano a pris la plus grande part. Le général a repoussé le projet du gouvernement, parce qu'il manque de confiance dans le ministère. Il a fait l'histoire des transformations ministérielles, depuis le cabinet présidé par Narvaez jusqu'à celui d'aujourd'hui. Il a rappelé la liberté de la presse constamment sacrifiée en holocauste, la censure rétablie, la mise en état de siège de la plupart des provinces, l'état déplorable notamment de la Catalogne et de Malaga, les emprisonnements et les exils arbitraires, ceux de D. Henrique, de Narvaez et d'Oribé. Il a attaqué la connivence du gouvernement avec le général Florès, qui recrute publiquement des troupes, pour envahir une république qui est notre alliée, et demande raison des mesures hostiles dirigées contre le Portugal.

Isturitz et Narvaez ont répondu, mais n'ont rien expliqué. Des mots un peu vifs échangés entre Pidal et Serrano menaçaient de dégénérer en querelle personnelle, grâce surtout au ton rogue et provocateur de Pidal, lorsque le président du sénat a levé la séance. Le projet de loi relatif à la perception des contributions a été adopté, le lendemain, à l'unanimité, moins une voix.

L'Espanol dit qu'il est faux que M. Bulwer ait jamais pensé à retirer sa protestation, et que ce document subsiste dans toute sa force.

LONDRES. — On avait dit que Cabrera avait quitté Londres et s'était dirigé vers l'Espagne, à bord d'un bâtiment anglais. On avait dit aussi qu'à Londres le comte de Montémolin avait dîné avec Espartero. Ces bruits sont aujourd'hui démentis. Le jeune prince espagnol s'occupe simplement, mais activement, dit-on, de la conclusion d'un emprunt.

— Une nouvelle hausse a eu lieu à Londres sur le prix du pain; à dater du 2 octobre, le pain de froment de 4 livres a été porté à 8 pences (16 sous de notre monnaie), pour la seconde qualité, et à 9 pences 1½ (19 sous), pour la première qualité.

— Lord Brougham vient d'arriver à Paris. Il est descendu à l'hôtel Meurice.

TRIESTE. — Un aéronaute célèbre, M. François Arban, vient de faire, à Trieste, une ascension dont les circonstances sont assez extraordinaires.

« Deux fois, écrit-on de cette ville, cette ascension avait dû être renvoyée à cause du mauvais temps. Le 8 septembre, le public s'était réuni pour la troisième fois; mais l'appareil qui dégageait le gaz n'en avait pas fourni une quantité suffisante pour enlever le ballon, l'aéronaute et la nacelle. Dans cet embarras, M. Arban trouva le moyen d'écartier sa femme, qui voulait partager ses périls, de tromper la vigilance de l'autorité, et enfin de s'élever, sans autre appui que les cordes sur lesquelles il était assis, et auxquelles il se tenait d'une main, tandis que de l'autre il saluait le public. Le ballon s'éleva d'abord à une hauteur de mille pieds, en se dirigeant vers les montagnes de Corsi; mais, arrivé plus haut, il fut entraîné dans une direction tout-à-fait opposée, c'est-à-dire

Vers le golfe de Trieste.

On désespéra longtemps de revoir le téméraire aéronaute qui, les jambes pendantes, les mains forcement élevées et fermées, légèrement vêtu et sans gants, courait le plus grand danger de voir la circulation de son sang arrêtée, d'être saisi d'un vertige ou glacé par le froid qui se fait sentir dans les hautes régions de l'air. La nuit se passa sans qu'on eût aucune nouvelle de lui, quoiqu'un grand nombre de barques se fussent mises à sa recherche. M. me Arban, au désespoir, avait couru à l'extrémité du môle de San-Carlo, mais sans pouvoir rien apprendre sur son compte.

« Enfin, le 9 septembre, à cinq heures du matin, le bateau le *San-Vincenzo*, du patron Francesco Salvagno, a ramené M. Arban et son ballon. Salvagno et son fils ont déclaré que, partis de Chioggia pour aller à la pêche dans les eaux du Crao, ils avaient trouvé M. Arban plongé dans la mer jusqu'à la ceinture, et retenu seulement par son ballon qui l'entraînait. Ces braves gens se portèrent vers lui non sans danger, et le joignirent à un mille environ de l'écueil du Crao, vers dix heures trois quarts du soir. L'aéronaute était descendu vers la mer à sept heures et demie, et, par conséquent, était demeuré plus de trois heures dans cette dangereuse position.

NEW-YORCK. Une des plaies de New-York, où les ventes publiques forment une des ressources habituelles du commerce, ce sont ces encans frauduleux où l'on vend du cuivre pour de l'or, du métal pour de l'argent, du coton pour de la laine, et ainsi de suite, véritables attrape-nigauds signalés, et dans lesquels les nouveaux débarqués donnent pourtant toujours.

Le maire de New-York, après avoir longtemps cherché le moyen d'apporter un remède à ce mal, ne trouvant dans l'arsenal des lois aucune arme dont il pût se servir contre les *mock auctioneers* ou faux encanteurs, ne vit, en fin de compte, rien de mieux à faire que de mettre en faction, à la porte de chaque réceptacle de faux encans, un homme portant un étendard avec cette inscription : « Etrangers, méfiez-vous des faux encans. » Nous ne discuterons pas ici le plus ou moins d'efficacité de cette idée; mais elle a donné lieu à un incident qui témoigne d'une haute effronterie d'abord, et surtout de l'abus qu'on peut faire de la législation prise au pied de la lettre.

Un des encanteurs, à la porte desquels on avait établi ces sentinelles de la probité, a porté plainte contre le maire qui, dit-il, a attenté à la liberté de son commerce et a nui à ses intérêts. Le maire a été en conséquence arrêté, et n'a été remis en liberté que sous une caution de 500 liv. st. L'indemnité que réclame le plaignant est de 20,000 liv. st. : il paraîtrait, d'après cela, que le commerce d'escroquerie est fort productif. Mais il serait en vérité fort curieux que, par une application aveugle de la loi, on condamnât le maire à payer des dommages-intérêts pour n'avoir pas voulu laisser tromper le public.

Variétés.

DES ETOFFES DE SOIE considérées sous le rapport des effets produits selon la disposition et la coloration des fils, et résumé du cours de M. E. CHEVREUL sur le contraste des couleurs et ses applications,

Par M. FERRAND,

Préparateur au Collège Royal de Paris.

SECONDE PARTIE.

(Suite).

Dès à présent, passons à l'application des principes de l'harmonie des couleurs.

Les règles fondamentales sont établies, les moyens pratiques des recherches sont donnés; un seul chapitre nous reste à faire sur l'emploi harmonique des couleurs, puis nous terminerons cette seconde partie en rentrant dans les applications spéciales de la couleur à l'imitation des objets colorés dans la peinture, la tapisserie, les vitraux colorés, l'intérieur des édifices, etc.

Or, pour aborder ce premier sujet qui doit relier la théorie à la pratique, ce chapitre même qui doit compléter l'exposé précédent et lever les difficultés de la mise à exécution, disons-le de suite : le lecteur doit faire d'abord cette distinction importante de la hauteur du ton. Les couleurs envisagées de la sorte seront donc ou lumineuses ou obscures. Il doit ensuite tenir rigoureusement compte de l'influence du blanc, du gris et du noir. Telles sont les conditions nécessaires à observer dans tout assortiment fait sur un fond donné et disposé du reste conformément aux lois sur les harmonies de contrastes et d'analogues.

La convenance de l'objet avec sa destination peut solliciter dans certains cas l'emploi de couleurs sombres, dans d'autres l'usage des couleurs tendres; mais dans chacun de ces extrêmes il est rare de ne pas rencontrer de grandes difficultés. Dans la 1. re circonstance on peut encore obtenir d'excellents effets : c'est ainsi que dans le pavois de Tournefort le rouge foncé et le bleu foncé offrent une association très-heureuse; mais dans la seconde, le plus souvent on n'arrive qu'à des assortiments criards; ainsi le rose vif et le bleu très-clair produisent un effet très-désagréable.

Quant à la proportion des couleurs sombres aux couleurs lumineuses, l'on peut recommander de ne pas donner aux couleurs claires une trop grande étendue par rapport au fond sombre ou de nuance prononcée, afin de ne pas encourir l'inconvénient de jeter trop de blanc sur l'ensemble; aussi vaut-il mieux recourir à une sorte d'alternance; c'est ainsi que cet exemple blanc, bleu, blanc, violet, blanc, est même préférable à celui-ci blanc, bleu, violet, blanc.

Enfin, dans cette autre série d'échantillons composés de deux couleurs, il convient encore d'opposer les lumineuses à celles qui le sont le moins.

Ainsi rouge et jaune valent mieux que rouge et orange.

Rouge et bleu	—	—	rouge et violet.
Jaune et rouge	—	—	jaune et orange.
Jaune et bleu	—	—	jaune et vert.
Bleu et rouge	—	—	bleu et violet.

Bleu et jaune	—	—	bleu et vert.
Rouge et violet	—	—	bleu et violet.
Jaune et vert	—	—	bleu et vert.

Maintenant, pour tirer le meilleur parti possible d'un ensemble de couleurs sombres ou gaies, pour soustraire une surface colorée à l'influence d'une couleur voisine, et pour rattacher harmonieusement les parties d'un grand tout à un sujet principal, que nous importe-t-il encore de connaître? c'est l'influence du blanc, du gris et du noir, afin de savoir exactement les avantages que l'on peut en attendre.

En général, on peut se résumer en disant que le blanc, le gris et le noir peuvent donner des harmonies de contraste de ton, et que l'on peut les employer avec succès pour rehausser grand nombre de compositions et séparer des couleurs qui sans cette précaution iraient fort mal ensemble.

Le blanc fait ressortir toutes les couleurs : cela dit, contentons-nous de signaler quelques groupes accompagnés chacun d'une courte appréciation :

Blanc,	{	Association que l'on peut appeler très-heureuse.
Bleu,		
Blanc,		
Blanc,		
Rose,	{	Autre effet très-agréable.
Blanc,		
Blanc,		
Jaune,		
Blanc,	{	Assemblage de bon goût, quoique moins beau que les précédents.
Blanc,		
Jaune,		
Blanc,		

1° Blanc vert blanc	{	constituent trois groupes moins flatteurs à la vue que les trois qui précèdent.
2° Blanc violet blanc		
3° Blanc orangé blanc		

Le noir agit par contraste d'ombre comme le blanc; il se prête dans l'harmonie à d'excellentes compositions, mais dans tous les cas, susceptible d'atténuer les effets des couleurs brillantes, il nécessite l'emploi de celles qui ont le plus d'éclat. Pour suivre cette comparaison du blanc et du noir dans les assortiments colorés, observons d'abord que le noir ne s'associe pas aussi bien que le blanc à une composition de deux couleurs, dont l'une est lumineuse et l'autre non; remarquons enfin que dans les exemples qui suivent, en remplaçant le noir par du blanc, l'on obtient des effets qui sont peut-être moins beaux avec le blanc qu'avec le noir.

noir.	noir.	noir.	noir.
rouge.	rouge.	orangé.	jaune.
noir.	noir.	noir.	vert.
orangé.	jaune.	vert.	noir.
	noir.	noir.	

Ces groupes sont certainement très distingués, et l'on regrette en les voyant de ne pas les savoir plus souvent employés.

Le gris donne des associations comparables à celles où figure le blanc, où figure le noir, mais en général on peut dire qu'elles sont plus tristes, et même ajouter qu'elles sont encore plus sombres que celles sur fond noir d'une ou deux couleurs brillantes. Dans tous les cas, avec les couleurs sombres et les tons rabattus, les harmonies n'ont pas la vigueur que donne le noir. Quoiqu'il en soit, toutes les couleurs primitives gagnent avec le gris. Il forme des harmonies d'analogie avec les couleurs sombres, et des harmonies de contraste avec les couleurs brillantes. — En s'associant à deux couleurs dont l'une est lumineuse et l'autre sombre, le gris peut être plus avantageux que le blanc, dans le cas où le blanc donnerait un contraste trop fort; plus avantageux que le noir, dans le cas où celui-ci augmenterait trop la proportion des couleurs sombres.

Ainsi, en substituant le gris au noir dans l'assortiment qui va suivre, les résultats, sans contredit, sont d'un accord supérieur.

Orangé, gris et violet; — vert, gris et bleu; — vert, gris et violet; — mais ne négligeons point une dernière observation, car dans la pratique elle satisfait parfaitement nos regards, c'est celle qui conseillera souvent d'employer un gris teinté de la complémentaire de la couleur à laquelle il est associé, ainsi : bleu de ciel sur gris orangé. En définitive, lorsque deux couleurs vont mal ensemble, il faut les séparer, avons-nous dit dans d'autres circonstances, avec du blanc, du noir ou du gris; mais pour décider s'il y a avantage de la séparer par tel ou tel de ces moyens, il est toujours important de prendre en considération la hauteur du ton et la proportion des couleurs sombres aux couleurs lumineuses.

Dans tout ce que nous venons de dire nous avons fait abstraction de la forme pour ne nous occuper que de la couleur, mais nous devons rappeler ici que dans la pratique, la forme, la symétrie sont appelées quelquefois à jouer le rôle du gris à l'égard des tons ou nuances peu harmonieux, c'est-à-dire qu'elles en font disparaître plus ou moins heureusement les mauvais effets. Et pour nous renfermer dans deux exemples qui ont dans leur forme gracieuse la plus grande analogie, quoique empruntés à deux règnes différents; c'est ainsi que le bois de senteur nous offre un rapprochement de bleu et de violet que l'on ne songe pas à critiquer; c'est ainsi que les ailes des papillons nous présentent un grand nombre de couleurs associées que l'on trouve toujours belles, parce que l'œil, constamment distrait par la symétrie des formes, par la symétrie des points colorés, les voit et les admire toujours séparément.

(La suite au prochain n°.)

ANNONCES.

AVIS

A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.

Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet verni vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture.

S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, quai Bon-Rencontre, 63.

A VENDRE, un atelier, garni de différents accessoires pour les velours unis et façonnés; petite et grosse mécanique; petite mécanique en bois; une paire de balances, et une mécanique à dévider.

S'adresser chez M. Chandaize, rue du Pavillon, 6, au 2. me, à la Croix-Rousse. (51-1)

A VENDRE, pour cause de décès, un joli fond de café, rue Ste-Elisabeth, 4, aux Brotteaux. S'adresser à M. Cornu, rue Madame, 40, au 1. er. (47-0)

MASSON, CORDIER,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mèt. 50 c. à 9 fr. les 4,000	{	première qualité.
— d'un mèt. 66 c. à 10 fr. les 4,000		
— d'un mèt. 85 c. à 11 fr. les 4,000		
Collets à 75 centimes le cent.		(34-0)

CHAPSAL, poëlier,

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 77.

Fourneau de cuisine économique, à 25 fr.
Fourneau à four bien conditionné, à 40 fr. et au dessus.
Poëles potagers et réchands dans tous les genres, à des prix avantageux. (29-0)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, aux Bureaux de l'Ecole Sociétaire.

A Lyon, rue du Commerce, 1, au 2. me, et chez M. DORIER, libraire, quai Villeroy.

Edition populaire, à 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 50.

SOLIDARITÉ,

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE FOURIER,

Par Hipp. RENAUD, élève de l'Ecole Polytechnique.

Prix : 4 fr. : par la poste, 4 fr. 50.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL,

Avec table analytique des matières

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Un beau vol. in-18 compacte, de 400 pages, format Charpentier.

PETIT COURS D'ECONOMIE POLITIQUE,

A L'USAGE DES SAVANTS ET DES IGNORANTS,

Par V. CONSIDÉRANT.

Prix : 40 cent. : par la poste, 50 cent.

PETITE EXPOSITION ABRÉGÉE DU

SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Troisième édition, par V. CONSIDÉRANT. Prix : 30 c., par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

LE MÊME OUVRAGE, SUIVI DE NEUF THÈSES,

Brochure in-32 Jésus.

Paris, 1846. Prix : 60 c.; par la poste, 75 c.

PRÉCIS DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. Prix : 30 cent. : par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

L'Organisation du Travail et l'Association,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Prix : 80 c.

Organisation du Travail,

D'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier,

PAR P. FOREST.

Deuxième édition. Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL

et Sociétaire,

PAR CH. FOURIER.

Deuxième édition. Paris; 1 fort vol. in-8°, formant le tome 6 des OEuvres complètes.

Prix : 6 fr., par la poste, 7 fr. 50 c.

Portrait en pied de Fourier,

Gravé par CALAMATTA, d'après le tableau de GIGOUX.

(0 50 centimètres sur 0 34).

Epreuve d'artiste sepia 10 fr.; sur chine, 40 fr.

Id. avec la lettre, sepia 25 fr.; chine, 30 f. blanche, 24 fr.

Id. après la lettre id. 15 fr.; chine, 15 f. blanche, 12.

Le g. u. BRUNET.

CROIX-ROUSSE. IMPRIMERIE DE TH LÉPAGNIZ.